



## Conditions particulières du Produit : Adobe Primetime Ad Currency Optimization (2021v1)

1. **Licence Adobe Analytics.** Pendant toute la Durée de la Licence, le Client doit disposer d'une licence Adobe Analytics valide et respecter les conditions d'utilisation connexes. Le Client autorise la transmission et l'utilisation de Données d'utilisateur anonymes depuis son instance Adobe Analytics dans le cadre de ces Services On-demand.
2. **Fournisseur de devises.** Pendant toute la Durée de la Licence, Adobe entretiendra des relations contractuelles avec un Fournisseur de devises pour permettre la fourniture des fonctions des Services On-demand. Le Client se conformera aux conditions générales du Fournisseur de devises et veillera à ne pas être à l'origine d'une violation desdites conditions par Adobe. Le Client reconnaît (i) que les Services On-demand enverront, uniquement lorsque cela s'avère nécessaire, des identifiants anonymes, contenus dans les Données d'utilisateur anonymes, à un Fournisseur de devises pour permettre aux Services On-demand de créer les Données d'optimisation, et (ii) qu'il obtiendra les éventuels accords ou droits nécessaires pour une telle utilisation.
3. **Utilisation des Données d'optimisation.** Adobe accorde au Client pendant toute la Durée de la Licence une licence incessible et non exclusive lui permettant d'utiliser les Données d'optimisation, uniquement à son bénéfice direct pour un usage commercial aux États-Unis dans le cadre du ciblage des Campagnes, y compris pour des publicités axées sur les intérêts. En dehors de ce qui est nécessaire pour s'acquitter de ses obligations, le Client n'est pas autorisé à octroyer des droits envers les Données d'optimisation à un tiers, quel qu'il soit. En cas de résiliation ou d'expiration des présentes CPP, le Client (a) supprimera et cessera d'utiliser l'ensemble des Données d'optimisation, et (b) enjoindra tous les tiers auxquels il a fourni un accès de supprimer l'ensemble des Données d'optimisation, de cesser leur utilisation et de ne plus y accéder.
4. **Élaboration de rapports sur les Impressions.**
  - 4.1. Le Client doit informer Adobe du nombre d'Impressions fournies grâce aux Données d'optimisation. L'utilisation englobe l'inclusion et l'exclusion d'utilisateurs finaux du ciblage sur la base des Données d'optimisation. Les Impressions sont considérées comme ayant été fournies après que le Témoin d'utilisation Adobe a déclenché un événement de suivi des impressions, ou dans le cas d'une méthodologie alternative préalablement approuvée par Adobe (une approbation par courriel étant suffisante), lorsqu'une preuve est transmise pour indiquer que l'Impression a été fournie. (« **Utilisation des Impressions** »). Toutes les données relatives à l'Utilisation des Impressions doivent être véridiques et exactes. Le Client doit s'acquitter de tous les frais engagés suite à son utilisation des Services On-demand, sur la base des données relatives à l'Utilisation des Impressions.
  - 4.2. Les obligations du Client visées à l'article « Conformité des Licences » des Conditions générales s'appliqueront également à l'utilisation par le Client du Témoin d'utilisation Adobe.
5. **Plateforme de ciblage.** À la demande du Client, Adobe enverra des Données transmises spécifiées vers une Plateforme de Ciblage pour le compte du Client. Il est de la responsabilité exclusive du Client de veiller à ce que toute utilisation ou combinaison des Données transmises (par le Client, la Plateforme de ciblage ou d'autres tiers) soit conforme à l'ensemble des lois, directives, règlements d'application, codes et règles applicables et des meilleures pratiques reconnues par le secteur en ce qui a trait à l'utilisation et la confidentialité des données (comme les Principes d'autoréglementation de la DAA, le cas échéant). Le transfert des Données transmises vers une Plateforme de ciblage par Adobe ne confère pas à la Plateforme de ciblage, ni à tout autre tiers, le droit (i) d'accéder à l'interface ou aux outils en ligne d'Adobe, ou (ii) de recevoir des Rapports. Adobe ne contrôle pas et n'est responsable ni de l'utilisation des Données transmises par le Client via la Plateforme de ciblage, ni de l'association par le Client des Données transmises avec d'autres données via les technologies ou services de la Plateforme de ciblage. Le Client est exclusivement responsable de l'utilisation des Données transmises par la Plateforme de ciblage.
6. **Absence de données d'identification.** Il incombe exclusivement au Client de veiller à ne pas transmettre, fournir ou autrement rendre disponibles via les Services On-demand des données qui pourraient permettre à Adobe d'identifier

une personne physique en particulier (plutôt que son appareil), comme son numéro de téléphone, son adresse électronique, son numéro d'identification délivré par le gouvernement, son nom ou son adresse postale.

7. **Analyse de l'utilisation.** Le Client reconnaît qu'Adobe peut traiter les données renvoyées ou rapportées aux Services On-demand suite à l'utilisation par le Client des Données d'optimisation pour perfectionner, modifier, améliorer, soutenir, personnaliser et exécuter les Services On-demand.
8. **Conditions de Nielsen.** Cet article s'applique uniquement si le Fournisseur de devises pour les Services On-demand est The Nielsen Company (« **Nielsen** »).

#### 8.1. Définitions.

- 8.1.1. « **Balise publicitaire Nielsen** » signifie le code de ciblage de Nielsen, fourni par Nielsen à Adobe, qui doit être utilisé en lien avec une Campagne dans le but de recueillir des données sur l'exposition, les activités et d'autres renseignements sur la Campagne en question.
- 8.2. Pendant toute la Durée de la Licence, le Client entretiendra des relations contractuelles avec Nielsen pour accéder aux services de Notes des publicités numériques (NPN), tels qu'ils sont fournis directement par Nielsen au Client (le « **Contrat NPN du Client** »).
- 8.3. Le Client doit activer les Campagnes uniquement sur les types de plateformes suivantes : mobile, numérique, TVC et lecteur vidéo exclusif. Pour plus de clarté, le Client ne doit pas activer les Campagnes sur des plateformes de télévision linéaire.
- 8.4. Le Client doit veiller à disposer de l'ensemble des droits et autorisations nécessaires pour permettre à Adobe d'utiliser la Balise publicitaire Nielsen dans le but de valider les Données d'optimisation.
- 8.5. Comme stipulé dans le Contrat NPN du Client, le Client déclare et garantit :
  - 8.5.1. qu'il dispose de l'ensemble des droits et autorisations nécessaires, y compris l'accord de l'annonceur ou de l'agence applicable, pour insérer la Balise publicitaire Nielsen dans la Campagne ou dans le produit numérique ou le lecteur vidéo applicable ;
  - 8.5.2. que l'utilisation de la Balise publicitaire Nielsen ne contrevient à aucun ordre d'insertion ou autre accord conclu avec le Client, ni à aucune condition d'utilisation, politique de confidentialité, déclaration ou autre entente publiée à l'intention des utilisateurs où la Campagne sera exécutée ;
  - 8.5.3. qu'il se conformera à l'ensemble des lois applicables, décisions, directives, orientations, règles ou règlements d'application (y compris les lois sur la protection des données et la protection de la vie privée), meilleures pratiques sectorielles applicables et directives ou codes d'autoréglementation ;
  - 8.5.4. qu'il élaborera une politique de confidentialité qui (i) énonce de façon claire et évidente qu'il fait appel aux services d'un tiers pour recueillir des informations sur le site Web ou l'application, notamment à travers l'utilisation de témoins de connexion, de balises Web, d'identifiants publicitaires, etc. ; (ii) offre des choix en lien avec l'utilisation de toute technologie de suivi mobile ou numérique, comme la publication d'un lien vers la politique de confidentialité de Nielsen à l'adresse URL <http://www.nielsen.com/digitalprivacy> et/ou la mention d'options de désinscription disponibles, sur [aboutads.info](http://aboutads.info), [networkadvertising.org](http://networkadvertising.org) et/ou [youronlinechoices.com](http://youronlinechoices.com) par exemple, le cas échéant ; et (iii) indique qu'une demande de tout utilisateur visant à se désinscrire de l'utilisation de technologies de suivi en ligne ou mobiles (en ce compris notamment la Balise publicitaire Nielsen) sera honorée.

#### 9. Définitions.

- 9.1. **Témoin d'utilisation Adobe** : témoin d'impression fourni par Adobe au Client pour consigner les Impressions fournies grâce aux Données d'optimisation. Le Code distribué comprend le Témoin d'utilisation Adobe.
- 9.2. **Campagne** : campagne publicitaire associée aux Données d'optimisation et devant être évaluée par un Fournisseur de devises.
- 9.3. **Fournisseur de devises** : fournisseur de mesures et d'informations publicitaires concernant le ciblage des publicités.
- 9.4. **Impression** : mesure d'une réponse émanant d'un système de fourniture d'annonces vidéo à une requête publicitaire d'un hôte de contenu vidéo numérique, comme indiqué à l'Article 4.1 (« Impression Counting » – Comptabilisation des impressions) des Directives de mesure des impressions vidéo numériques publiées en 2018 par l'Interactive Advertising Bureau (IAB).

- 9.5. **Données d'optimisation** : données sectorielles créées par les Services On-demand à partir de Données d'utilisateur anonymes fournies par le Client, et optimisées par les données obtenues de la part du ou des Fournisseurs de devises.
- 9.6. **ID pseudonymisé** : identifiant unique (identifiant de visiteur ou identifiant d'appareil mobile par exemple) associé à un consommateur individuel, un foyer, un groupe, une organisation ou un appareil, qui est modifié par le Client afin de s'assurer que les données ne puissent pas être (i) utilisées, seules ou en combinaison avec d'autres informations, par Adobe ou un tiers en vue d'identifier une personne physique spécifique, ni (ii) faire l'objet de rétro-ingénierie, en tenant compte des technologies actuellement disponibles.
- 9.7. **Données d'utilisateur anonymes** : données sur le comportement de visionnage des utilisateurs et identifiants anonymes associés du Client. Les Données du Client incluent des Données d'utilisateur anonymes.
- 9.8. **Plateforme de ciblage** : toute entité (par exemple, plateforme de demande, serveur publicitaire ou plateforme de gestion de contenu) ayant conclu avec le client un accord l'autorisant à accéder aux Données transmises et à les utiliser.
- 9.9. **Données transmises** : ensemble des données importées dans les Services On-demand à partir d'autres sources (par exemple, Adobe Analytics) et des données exportées à partir des Services On-demand. À l'exception des Données d'optimisation, les Données transmises sont des Données du Client.